

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

1. Désignation d'un secrétaire de séance : 32/2024

Vu l'article L. 2541-6 du CGCT qui stipule que lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DESIGNE Laure LAPLAGNE secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 : 33/2024

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

Il est soumis à approbation.

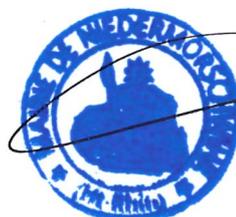
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2024.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

3. Avenants au marché de la Mairie et bilan définitif des travaux : 34/2024

Arrivée de Mme Rosetta MATTER

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie, trois avenants en fin de chantier ont été signés pour finaliser les travaux : il s'agit d'une plus-value sur la menuiserie extérieure (remplacement de paumelles et de vitrage sur des fenêtres existantes), d'une moins-value dans le lot sanitaire (suppression de certains accessoires prévus) et d'une moins-value dans la menuiserie intérieure (modification de plusieurs éléments du marché dont la suppression de meuble)

Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT de base + avenants antérieurs	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché	Variation global du lot
Lot 7 - menuiserie extérieure	SIBOLD	1	13 186.95	1 964.57	15 151.52	14.9%
Lot 10 - sanitaire	LIEBERMANN	2	56 595.11	-499.17	56 095.94	-0.66%
Lot 12 – menuiserie intérieure	SIBOLD	1	46 693.96	-1 969.06	44 724.90	-4.22%

Entendu les explications du Maire,

Vu le code de la commande publique

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° du Conseil Municipal en date du 20 février 2021 (N°03/2021),

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés présentée au Conseil par la délibération n°17/2023 du 13 avril 2023.

Vu l'approbation du budget primitif communal par délibération n°05/2023 du 21 février 2023 et ses reports au budget 2024

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal la décision prises par M. le Maire en vertu de cette délégation

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

PREND NOTE des avenants validés dans le cadre des marchés de travaux du projet de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie comme suit :

Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT de base + avenants antérieurs	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché	Variation global du lot
Lot 7 - menuiserie extérieure	SIBOLD	1	13 186.95	1 964.57	15 151.52	14.9%
Lot 10 - sanitaire	LIEBERMANN	2	56 595.11	-499.17	56 095.94	-0.66%
Lot 12 – menuiserie intérieure	SIBOLD	1	46 693.96	-1 969.06	44 724.90	-4.22%

PREND NOTE du coût définitif de l'opération :

Lot	Entreprise	Total marché TTC		
Faisabilité	MSA	12 000,00 €		
Géomètre	AGE	5 868,00 €		
AMO	ADAUHR	16 542,00 €		
MO	BADER	53 400,50 €		
MO	CEDER	8 894,72 €		
MO	BEER	14 564,46 €		
DAAT- CERP	SOCOTEC	2 382,14 €		
CT	APAVE	5 400,00 €		
SPS	DEKRA	4 140,00 €		
Sondages	ARCA	3 393,60 €		
Presse	EBRA PRESSE	1 447,92 €		
Autres frais	Hors marché	83 107,44 €		

Démolition/ Gros œuvre	CERTEC CONCEPT	27 660,26 €	
Gros œuvre / maçonnerie/ pierre taille	SCHERBERICH	59 186,64 €	
Échafaudage	ECHAPRO	8 442,55 €	
Charpente bois	ANN & FILS	57 339,60 €	
Couverture zinguerie	BILZ	21 839,79 €	
Enduits de façades	LAMMER	27 611,59 €	
Menuiserie extérieure bois	SIBOLD	18 363,59 €	
Plâtrerie	STEPEC	52 485,73 €	
Électricité	CEM	42 604,66 €	
Chauffage- ventilation- sanitaire	LIEBERMANN	67 932,24 €	
Carrelage faïence	BURGER	14 606,48 €	
Menuiserie intérieure bois	SIBOLD	53 830,87 €	
Peintures intérieures	LAMMER	13 056,67 €	
VRD	THIERRY MULLER	52 304,40 €	
Serrurerie	KLEIBER	8 432,40 €	
Sols souples	MULTISOLS	3 422,70 €	
Désamiantage	MADER	10 143,13 €	
TOTAL		750 404,09 €	
dont travaux		539 263,31 €	

<i>Variation entre signature et solde</i>	<i>2,56%</i>
<i>dont travaux</i>	<i>1,84%</i>

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
 Daniel BERNARD

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal
Élus : 15
En fonction : 15
Présents : 10
Procurations : 1
Excusés : 2
Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

4. Tarifs 2025 : 35/2024

Comme chaque année il convient de fixer les différents tarifs pour l'année à venir.

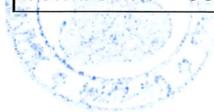
Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

FIXE les tarifs 2025 comme suit :

	<i>Date décision</i>	<i>Pour mémoire Tarifs 2024</i>	<i>Proposition tarifs 2025</i>
CIMETIERE			
Tombe 2m ² - 15 ans	20/12/2023	80,00 €	80,00 €
Tombe 4m ² - 15 ans	20/12/2023	150,00 €	150,00 €
Tombe 2m ² - 30 ans	20/12/2023	150,00 €	150,00 €
Tombe 4m ² - 30 ans	20/12/2023	290,00 €	290,00 €



Case de columbarium (2 urnes) – 15 ans	20/12/2022	600.00€	600.00 €
Case de columbarium (2 urnes) – 30 ans	20/12/2022	1 200.00€	1 200.00 €
SALLE VOGESIA			
Location (8h / 2h) yc cuisine	10/04/2021	400,00 €	400,00 €
Location (8h / 17h) yc cuisine	10/04/2021	250,00 €	250,00 €
Location des manges-debout (prix à l'unité)	06/09/2022	10.00€	10.00€
Nettoyage de la salle	06/09/2022	120.00€	120.00€
Enterrement	14/12/2022	Gratuit	Gratuit
Association locale ayant son siège à Niedermorschwihr		Gratuit	Gratuit
Caution	15/12/2015	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE ST GALL			
Tarif journalier	15/12/2009	50,00 €	50,00 €
Association locale ayant son siège à Niedermorschwihr		Gratuit	Gratuit
Forfait annuel association externe	31/03/2016	150,00 €	150,00 €
Forfait semaine	15/12/2009	80,00 €	80,00 €
DECHETS SAUVAGES			
Infraction pour déjections animaux domestiques :	31/12/2023	150,00 €	150,00 €
Tarif forfaitaire pour la prise en charge de dépôts sauvages par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié volume < 1m ³ :	31/10/2023	500,00 €	500,00 €
Tarif forfaitaire pour la prise en charge de dépôts sauvages par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié volume > 1m ³ :	31/10/2023	2 000,00€ ou au coût réel si intervent° d'une entreprise spécialisées aux fins d'élimination	2 000,00€ ou au coût réel si intervent° d'une entreprise spécialisées aux fins d'élimination
DIVERS			
Encart publicitaire panneaux entrées de village	14/12/2021	50,00 €	50,00 €

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD




DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

5. Demande de subvention exceptionnelle de la coopérative scolaire : 36/2024

Mme Klinklin, directrice de notre école communale a un projet de classe verte pour le mois d'avril prochain. Celle-ci se déroulera à la Chaume à Orbey et concernera la classe de Mme Klinklin soit du Ce1 au Cm2, soit 15 élèves. Ce séjour sera partagé avec l'école d'Ammerschwih. Il comptera 2 nuitées.

Le coût du séjour est estimé à 3732.50€, soit 247.50€/élève. Les parents auront une participation de 100€. La CeA accordera une aide de 300€. 1612.50€ sont attendues des actions menées par la coopérative scolaire. La directrice sollicite la Commune pour une aide égale à celle de la CeA, à savoir 300€, soit 20€/élèves.

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE l'octroi d'une aide de 300€ pour le séjour de classe verte de la classe de Ce1-Cm2 du 2 au 4 avril 2025 à la Chaume à Orbey,

DIT que cette somme sera prévue au budget 2025,

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire, Daniel BERNARD

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

6. Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 : 37/2024

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-

Entendu les explications du Maire

Vu l'article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Vu le budget primitif 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

APPLIQUER l'article L1612-1 modifié à hauteur de **155 698.13 €**, détaillés ci-après pour le budget principal

chapitre	compte	BP+DM	quart
20	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	40 000,00 €	10 000,00 €
20	2051 - Concessions et droits similaires	2 000,00 €	500,00 €
sous total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		42 000,00 €	10 500,00 €
204	2041482 - Subv. autres communes - Bâtiments et installations	15 050,00 €	3 762,50 €
sous total chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		15 050,00 €	3 762,50 €
21	2111 - Terrains nus	30 000,00 €	7 500,00 €
21	2112 - Terrains de voirie	5 500,00 €	1 375,00 €
21	2116 - Cimetière	5 000,00 €	1 250,00 €
21	212 - Agencements et aménagements de terrains	6 123,63 €	1 530,91 €
21	2131 - Constructions bâtiments publics	35 000,00 €	8 750,00 €
21	2132 - Constructions bâtiments privés	35 000,00 €	8 750,00 €
21	2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	35 000,00 €	8 750,00 €
21	2138 - Autres constructions	35 000,00 €	8 750,00 €
21	2151 - Réseaux de voirie	80 000,00 €	20 000,00 €
21	2152 - Installations de voirie	154 649,49 €	38 662,37 €
21	21538 - Autres réseaux	31 916,20 €	7 979,05 €
21	2157 - Matériel et outillage technique	10 000,00 €	2 500,00 €
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	2 500,00 €
21	2183 - Matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
21	2184 - Matériel de bureau et mobilier	25 000,00 €	6 250,00 €
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
sous total chapitre 21 - Immobilisations corporelles		518 189,32 €	129 547,33 €

23	231 - Immobilisations corporelles en cours	47 553,21 €	11 888,30 €
<i>sous total chapitre 23 - Immobilisations en cours</i>		47 553,21 €	11 888,30 €
TOTAL		622 792,53 €	155 698,13 €

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



[Handwritten signature in black ink]

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

7. Prise en charge des frais d'électricité du parking de la maison THOMAS BEYER : 38/2024

Lors de la construction de la maison THOMAS BEYER, l'éclairage du parking a été relié au bâtiment. Ce bâtiment étant loué à une association (la maison d'assistants maternels Colibri - MAM), et le parking n'étant pas privé, il a été décidé de dissocier ces deux branchements. Car en effet, la MAM payait l'électricité de l'éclairage public du parking. Ces travaux ont été finalisés début de ce mois. Comme un sous compteur avait été posé, nous savons précisément la consommation liée à cet éclairage. Il est proposé au Conseil municipal de rembourser ces frais à l'association qui s'élèvent à 131.31€

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

ACCORDE le remboursement des frais d'électricité liés au parking de la maison THOMAS BEYER à l'association MAM COLIBRI pour la somme de 131.31€

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire, Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

8. Revalorisation de la participation pour la prévoyance des agents : 39/2024

En date du 29 juin 2021 le Conseil Municipal a décidé de participer au financement des contrats et règlements labellisés dans la domaine de la prévoyance à hauteur de 10€ maximum mensuel par agent. Les cotisations des contrats labellisés sont en forte augmentation et c'est la raison pour laquelle M le Maire propose de réévaluer cette aide à 50€ maximum mensuel par agent.

Entendu les explications du Maire

Vu la délibération 34/2021 du 29 juin 2021

Vu l'avis favorable émis par le comité technique en date du 24 juin 2021

Considérant qu'à part le montant de la participation, aucune autre disposition n'est modifiée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

AUGMENTE, dans la domaine de la prévoyance, la participation mensuelle et l'a fixer à 50€ maximum par agent à compter du 1^{er} janvier 2025

DIT que toutes les autres dispositions de la délibération du 34/2021 restent applicables

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

9. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) : 40/2024

La Commune a contractualisé en 2022 à la convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles proposée par le CDG 54 et le CDG 68. Cette convention s'achève en 2024.

M le Maire expose à l'assemblée le nouveau projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est à nouveau proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.



Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

ADHERE à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission

DESIGNE auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024



Le Maire, Daniel BERNARD

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 3), Mme LEROUGE Laureen, Mme FICHTLER Audrey, Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean (arrivé au point divers)

Membres excusés : M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M Daniel BERNARD, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine

Membres absents : M FERBER Bruno, M. ROY Ludovic

10. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Haut-Rhin : 41/2024

La Convention Territoriale Globale signée entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut Rhin arrive à échéance cette fin d'année. Le périmètre d'intervention de la politique familiale étant porté au plan intercommunal, la Commune de Niedermorschwihr a été intégrée à la dernière Convention Cadre 2020/2024.

Depuis 2021, un projet social de territoire a pu être élaboré, reposant sur un diagnostic des besoins des familles et un programme d'actions. Celles-ci ont été coconstruites au travers des différentes rencontres avec les acteurs et partenaires sociaux actifs présents sur Colmar Agglomération :

- 4 réunions partenariales sur le diagnostic,
- 5 groupes de travail thématique dont 2 ateliers de concertation,
- 3 assises des acteurs Enfance-Jeunesse et Animation,
- 1 enquête des habitants allocataires du territoire.

Afin de conduire les différentes phases du projet social, 17 comités techniques ont été organisés ainsi que 6 comités de pilotage.

La dimension financière du contrat est formalisée par les COF (conventions d'objectifs et de financements). La CAF s'engage à maintenir jusqu'en 2029 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire. Il est à noter que les postes de pilotage ayant évolués vers des postes de chargé de coopération CTG seront financés uniquement à l'échelle de Colmar Agglomération.

La future Convention Cadre 2025/2029 sera signée par Colmar Agglomération, renouvelant ainsi un point de coordination unique des politiques familiales sur la base d'un bassin de vie.

Ses objectifs porteront sur l'ingénierie et la mise en place d'actions, prioritairement dans les champs de l'action sociale, le logement, l'enfance et la jeunesse, l'animation, la parentalité et par la présence de la Commune de Niedermorschwihr au sein du comité de pilotage.

Entendu les explications du Maire,

Considérant l'importance de poursuivre cette approche territoriale cohérente en matière de politiques et de prestations familiales, basée sur un diagnostic partagé réalisé par Colmar Agglomération, ainsi que la mise en œuvre d'un projet stratégique global ;

Sous réserve d'une délibération concordante de Colmar Agglomération et des communes membres

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE la signature de l'ensemble des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF et leurs avenants, dont les modèles seront déclinés par structure (EAJE, RAM, ALSH, ludothèque), sur la base des exemples joints en annexe,

APPROUVE la signature de la future de la Convention Cadre 2025- 2029 entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut-Rhin

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/12/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD

